Procédure de conciliation : conclusion d’un accord de principe du groupe Casino avec EPGC a.s., Fimalac, Attestor et certains de ses principaux créanciers

Mise à jour des éléments prospectifs 2023

## Paris, le 28 juillet 2023

Le groupe Casino annonce avoir conclu, sous l’égide des conciliateurs et du CIRI, un accord de principe le 27 juillet 2023 avec EP Global Commerce a.s., Fimalac et Attestor (ci- après collectivement « le Consortium ») et des créanciers détenant plus des deux tiers du Term Loan B, en vue du renforcement des fonds propres du Groupe et de la restructuration de son endettement financier (l’« Accord de Principe »).

## L’Accord de Principe a été approuvé par le Conseil d’administration de Casino sur recommandation unanime du comité ad hoc. Il prévoit la conclusion par les parties et les autres créanciers soutenant l’Accord de Principe d’un accord de lock-up[*1*](#_bookmark0)contraignant, au cours du mois de septembre 2023, permettant l’ouverture d’une procédure de sauvegarde accélérée au mois d’octobre 2023 et la réalisation effective de toutes les opérations de restructuration au cours du premier trimestre 2024.

Des groupes bancaires français (détenant, ensemble avec certains des créanciers susvisés, plus des deux tiers du RCF) ont confirmé au Groupe leur accord de principe sur les principaux termes de la restructuration tels qu’ils découlent de l’Accord de Principe.

## En toute hypothèse, les actionnaires de Casino seront massivement dilués et Rallye perdra le contrôle de Casino.

Une présentation synthétique de l’Accord de Principe a été mise en ligne ce jour sur le site internet de Casino ([Accord](https://www.groupe-casino.fr/wp-content/uploads/2023/07/20230727_Presentation_cleansing_vFR.pdf)).

## Cette présentation contient des éléments financiers prospectifs clés transmis par le groupe Casino aux parties prenantes dans le cadre de la procédure de conciliation, ainsi que les éléments clés du business plan préparé à date par le Consortium sur la base desdits éléments financiers transmis par le groupe Casino.

Ainsi, l’ensemble des informations privilégiées relatives au groupe Casino qui ont pu être transmises à date par Casino aux créanciers et apporteurs de fonds propres sous accord de confidentialité dans le cadre de la procédure de conciliation ont été rendues publiques.

## Par ailleurs, le Groupe a obtenu ce jour des prêteurs au titre du RCF qu’ils renoncent à déclarer toute exigibilité anticipée sur le fondement d’éventuels cas de défaut au titre des covenants financiers au 30 juin 2023 et 30 septembre 2023 (cf. communiqué du 26 juin 2023).

1 Un accord de lock-up est un accord aux termes duquel un signataire s’engage à soutenir et réaliser toute démarche ou action raisonnablement nécessaire à la mise en œuvre et la réalisation de la restructuration du Groupe.

Vendredi 28 juillet 2023 **▪ 1**

## \* \* \*

Ce communiqué a été préparé uniquement à titre informatif et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de valeurs mobilières ou instruments financiers connexes. De même, il ne donne pas et ne doit pas être traité comme un conseil d'investissement. Il n'a aucun égard aux objectifs de placement, la situation financière ou des besoins particuliers de tout récepteur. Aucune représentation ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie par rapport à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans ce document. Il ne devrait pas être considéré par les bénéficiaires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont sujettes à changement sans préavis.

***Déclarations prospectives***

Ce communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives peuvent être identifiées à l’aide de la terminologie prospective, notamment les termes «croire», «s’attendre à»,

«anticiper», «peut», «présumer», «planifier», «avoir l’intention de», «sera», «devrait», «estimation», «risque» et/ou, dans chaque cas, leur contraire, ou d’autres variantes ou terminologie comparable. Ces déclarations prospectives comprennent tout sujet qui ne porte pas sur des faits historiques et incluent des déclarations relatives aux intentions, aux convictions ou aux attentes actuelles du Groupe Casino, notamment en ce qui concerne les plans, les objectifs, les hypothèses, les attentes, les perspectives et prévisions du Groupe Casino, et des déclarations concernant d’autres événements ou perspectives futurs. De par leur nature, les déclarations prospectives impliquent des risques et des incertitudes car elles concernent des événements et dépendent de circonstances susceptibles de survenir ou non à l'avenir. Les déclarations prospectives reflètent les attentes, intentions ou prévisions actuelles du Groupe Casino concernant des événements futurs, fondées sur les informations actuellement disponibles et les hypothèses formulées par le Groupe Casino.

Les déclarations prospectives et les informations contenues dans cette annonce sont faites à la date des présentes et le Groupe Casino n’assume aucune obligation de mettre à jour publiquement ou de réviser toute déclaration ou information prospective, que ce soit à la suite de nouvelles informations, d'événements futurs ou de toute autre manière, sauf si requis par la loi. Toutes les déclarations prospectives ultérieures, écrites ou orales, attribuables au Groupe Casino ou à des personnes agissant au nom du Groupe Casino, y compris, mais sans s'y limiter, les communiqués de presse (y compris sur le site web du Groupe Casino), les rapports et autres communications, sont expressément et intégralement couvertes par les mises en garde contenues dans le présent communiqué de presse.

**\*\*\***

**CONTACTS ANALYSTES ET INVESTISSEURS**

**Christopher WELTON** – Tél : +33 (0)1 53 65 64 17 [cwelton.exterieur@groupe-casino.fr](mailto:cwelton.exterieur@groupe-casino.fr)

### ou

+33 (0)1 53 65 24 17

[IR\_Casino@groupe-casino.fr](mailto:IR_Casino@groupe-casino.fr)

# CONTACTS PRESSE

### Groupe Casino – Direction de la Communication

**Nicolas BOUDOT** - [nboudot@groupe-casino.fr](mailto:nboudot@groupe-casino.fr) - + 33 (0)6 79 61 40 99

### ou

+ 33(0)1 53 65 24 78 - [directiondelacommunication@groupe-casino.fr](mailto:directiondelacommunication@groupe-casino.fr)

### Agence IMAGE 7

Karine Allouis – Tel : +33 (0)6 11 59 23 26 - [kallouis@image7.fr](mailto:kallouis@image7.fr)

Laurent Poinsot – Tel : + 33(0)6 80 11 73 52 - [lpoinsot@image7.fr](mailto:lpoinsot@image7.fr)

Franck Pasquier – Tel : + 33(0)6 73 62 57 99 - [fpasquier@image7.fr](mailto:fpasquier@image7.fr)

Vendredi 28 juillet 2023 **▪ 2**